

Charte du respect et de bonne conduite



Règle n°1 :

Respect des arbitres et de leurs décisions (avant, pendant et après les rencontres) aussi bien à domicile qu'à l'extérieur. Rester maître de soi en toutes circonstances.

Règle n°2 :

Bonne conduite et respect à l'égard des dirigeants, bénévoles, joueurs et entraîneurs de son équipe, des autres équipes du club et des équipes adverses.

Règle n°3 :

Respect du licencié et de l'entraîneur en étant ponctuel aux entraînements et aux matchs. En cas d'absence prévenir le responsable (entraîneur, dirigeant).

Règle n°4 :

Les spectateurs sont là pour supporter et non pas pour manager ou pour arbitrer à la place de ceux désignés pour le faire.

Règle n°5 :

L'arbitre se réserve le droit d'exclure un spectateur s'il ne respecte pas les ou joueurs ou décisions arbitrales.

Règle n°6 :

Les joueurs doivent obligatoirement laisser en état de propreté permanent les vestiaires, locaux, matériel et abords immédiats du terrain.

Je soussigné(e), _____ reconnaît avoir pris connaissance de la charte et en accepte le contenu le _____.

Le Président
Philippe GOLL

Le (la) licencié(e)

Les parents (si mineur)